



Non-respect du projet de société, illisibilité dans les projets, autoritarisme (division dans le conseil), omnipotence, dépenses hors des lignes budgétaires, la trésorière éconduite, le voyage manqué dans la diaspora (budgétivore), le bicéphalisme à la tête de l'ordre, le report de l'assemblée générale, le budget de l'organisation de l'AG, l'absence de budget de fonctionnement, tels sont les éléments qui caractérisent les six mois du Dr Rodolphe Fonkoua à la tête de l'ordre, une gestion d'épicerie selon le Dr Yves BASSONG (ancien Président du SYMEC et candidat à la présidence de l'ONMC).

Le Dr Rodolphe Fonkoua prend la présidence de l'ordre lorsque la trésorerie est répartie comme suit : Solde 193 millions 681 mille 666 FCFA, créances à recouvrer sont de 2 milliards 987 millions 992 mille 500 FCFA. L'éviction en dehors de tout cadre légal de la trésorière régulière élue lors de l'assemblée générale du 09 décembre 2023 est une première illustration flagrante de la dérive autoritaire et méprisante qui caractérise la gestion de l'ONMC. En foulant aux pieds les principes de démocratie interne et en évinçant une trésorière légitimement élue, le Président montre un dédain total pour les procédures et la volonté des membres. Une éviction inexplicable qui laisse le doute sur son intégrité selon certains membres de l'ordre.

Très rapidement après l'éviction de la trésorière le Dr Fonkoua a procédé à la nomination en violation de la loi 90-36 du 10 août 1990 de représentants régionaux de l'ordre et l'allocation à ces représentations de financements injustifiés constituant ni plus ni moins qu'un détournement

de fonds publics. Le Président s'arroge le droit de bafouer les lois, engageant des ressources de manière illégitime et plongeant l'Ordre dans une spirale de malversations financières.

À cela s'ajoutent les menaces proférées contre cette trésorière déchu par le Président de l'Ordre, telles que révélées dans un audio devenu viral sur les réseaux sociaux. Ces menaces, non seulement indignes d'un dirigeant, mais également illégales, témoignent d'une culture de la peur et de l'intimidation instaurée au sein de l'ONMC.

Le refus obstiné de présenter et de faire voter par l'assemblée générale le budget de fonctionnement de l'ordre est un autre acte de mépris pour les règles de gouvernance et de transparence. En agissant ainsi, le Président prive les membres de leur droit fondamental de contrôle et de validation des dépenses, alimentant un climat de suspicion et de défiance. À ces manquements s'ajoutent des voyages non justifiés à l'étranger et en dehors de tout cadre budgétaire. Ces escapades, financées par les fonds de l'ONMC, illustrent un abus flagrant des ressources pour des fins personnelles, soulignant une gestion égocentrique et irresponsable.

Enfin, le mépris et l'arrogance vis-à-vis de la tutelle, caractérisés par le non-respect systématique des recommandations et des injonctions, viennent couronner cette gestion désastreuse. L'attitude hautaine et défiant toute autorité montre une volonté de gouverner sans contrainte, au mépris des règles et des instances de contrôle. Cette litanie de reproches ne peut être ignorée. Elle appelle à une prise de conscience urgente et à une réforme profonde de l'ONMC. Le temps de l'impunité doit cesser pour faire place à une gestion transparente, démocratique et respectueuse des lois. L'avenir de l'Ordre en dépend.

Dans un communiqué portant procédure d'accueil des campagnes de santé des missions étranger le président de l'ordre facturait ces opérations qui pour les médecins de la diaspora sont des œuvres humanitaires destinées aux populations pauvres des régions reculées du pays. Si cette décision est motivée par un souci d'approvisionner les caisses de l'ordre, les médecins s'interrogent sur son inertie, son incapacité à remplir les caisses à travers le recouvrement des créances.

L'ordre national des médecins a des créances de 2 milliards 987 millions 992 mille 500 FCFA à recouvrer, réparties comme suit : MINSANTE (150 millions de FCFA qui représentent 6 ans de subventions non versées) ; SEMC, retombées de partenariat de 2022. (20 millions de FCFA) ; MINDEF, solde arriérés des médecins militaires (29 millions 569 mille 400 FCFA) ; les arriérés de cotisations des médecins (2 milliards 786 millions 23 mille 100 FCFA) ; rémunération de bon de caisse (2 millions 400 mille FCFA). Concernant l'évolution du patrimoine de l'Ordre, les biens immobiliers se chiffraient à 222 millions de FCFA en fin 2019 ; 224 millions 337 mille 825 FCFA en 2020 ; 216 millions 142 mille 175 FCFA en 2021 et 243 millions 987 mille 988 FCFA en 2023. Sur les biens mobiliers de bureaux, l'ancien bureau de l'ordre a acquis des biens mobiliers de 44 millions 377 mille 350 FCFA en fin 2019 ; 51 millions 436 mille 350 FCFA en 2020 ; 61 millions 665 mille 253 FCFA en 2021 et 72 millions 536 mille 513 FCFA en 2022.

Le 31 mars dernier, dans une lettre épistolaire adressée au Dr Fonkoua Rodolphe par le Dr Jules Ndjebet Président de l'Assemblée générale de de l'ordre des médecins, ce dernier après avoir dressé un bilan mitigé des quatre premiers mois du Président du conseil de l'Onmc: illisibilité du projet de société, absence d'un document de budget, dépenses en

l'absence des lignes budgétaires afférentes, états des lieux flous de l'Onmc, navigation à vue etc....Accablait son président de plusieurs griefs . Dr Ndjebet accusait clairement le Président du Conseil de l'Onmc, de prendre des décisions unilatérales. Comme exprimé c'est un extrait tiré de la correspondance-vérité:

« ...Par la suite j'ai exprimé le vif désir de travailler en collégialité avec le bureau de votre Conseil, à l'effet d'élaborer des mécanismes d'organisation de cette Assemblée générale. Votre esquive fut des plus mûries. Nous rapprochant de la date arrêtée de cette assemblée, la nécessité d'adresser une convocation à la communauté médicale évidemment est devenue impérative. Avec tact je l'ai fait. Il se trouve cependant, que les échanges informels eus, après coup avec certains membres du bureau du Conseil et parfois en votre présence, ont laissé transpirer la modification substantielle du seul point inscrit initialement à l'ordre du jour de ces assises. À celui-ci, ont été ajoutées des préoccupations autres, sans toutefois laisser la possibilité d'en aviser à notre tutelle, à mon grand désarroi. En outre, s'agissant de l'organisation de l'Assemblée générale, je découvre pour le déplorer votre volonté établie de ne point tenir compte de la réalité des fonctions qui sont les nôtres en cette matière, quand vous vous faites Président en tout ».

En clair, le Dr Jules Ndjebet considère le Dr Rodolphe Fonkoua comme un véritable rival de compétences qui empiète sur ses prérogatives. Concernant l'Assemblée générale du 5 avril 2024 (finalement annulée), le Dr Jules Ndjebet finit par enfoncer le clou contre le Président du conseil de l'Onmc, indiquant, une absence de documents et de supports basiques pour l'organisation de l'Assemblée générale ajournée: « malheureusement tout est dans un cachot permanent », s'indigne le Président de l'Assemblée générale de l'Onmc.